PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 5 MARS 2018

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 5 mars 2018, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

44-03-2018 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

45-03-2018 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2018**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, les élus confirment que ce dernier est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de février 2018 soit accepté tel que rédigé.

46-03-2018 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la conseillère Annie Sénéchal soit nommée maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2018, et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

47-03-2018 **PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE demande à la MRC de Kamouraska de nommer Monsieur Colin Bard, inspecteur municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

48-03-2018 **APPUI À LA DÉCLARATION POUR DES SOINS AU KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT QUE la fusion des établissements de santé et services sociaux a eu pour effet de créer un seul établissement à l'échelle du Bas-St-Laurent, éloignant ainsi le Kamouraska des lieux décisionnels;

CONSIDÉRANT QU'il est fréquent de voir ce type d'établissement régional centraliser progressivement les services qu'il dispense, au risque de priver la population du Kamouraska de ressources auparavant disponibles sur son propre territoire;

CONSIDÉRANT les impacts déjà constatés sur le volume des soins dispensés et sur la santé du personnel qui travaille dans nos installations au Kamouraska;

CONSIDÉRANT nos préoccupations face aux impacts financiers et de sécurité entraînés par les nombreux déplacements des usagers à l'extérieur de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE la population kamouraskoise a clairement fait part de son inquiétude en 2017 à l'occasion d'une marche dans les rues de La Pocatière et d'une pétition déposée à l'*Assemblée nationale du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les membres de notre organisme partagent les préoccupations ci-haut mentionnées et se reconnaissent dans la ***Déclaration*** adoptée par le comité *Mes Soins restent ICI*;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE NOUS, municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, nous reconnaissions pleinement dans la ***Déclaration pour des soins au Kamouraska*** adoptée par le comité *Mes Soins restent ICI* et acceptons de nous y associer en la faisant nôtre.

49-03-2018 **PARC BIOALIMENTAIRE POCATOIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière ont soumis conjointement une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'ordonner l'exclusion de la zone agricole décrétée, des lots 4 093 424, 4 093 636, 4 093 637 et d'une partie du lot 5 214 473 du cadastre du Québec, totalisant une superficie approximative de 8,7 hectares;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre reçue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière devrait ajouter à la demande 6 129 mètres carrés correspondant à une partie des lots 4 095 271, 5 215 562, 4 095 272, 5 215 554 et 5 215 561 du cadastre du Québec. Quant à la Ville de La Pocatière une superficie de 4 304 mètres carrés devrait être ajoutée correspondant au lot 4 095 186 et une partie des lots 4 095 271 et 4 095 272 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces lots et parties de lots constituent des emprises de chemins;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ces lots fassent partie intégrante de la demande formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

50-03-2018 **DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

51-03-2018 **DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES**

ATTENDU QUE la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles*;

ATTENDU QUE le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU QUE par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU QUE la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demandent au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

52-03-2018 **APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB005-17)**

ATTENDU QUE le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU QUE par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU QU'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

53-03-2018 **DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU QU'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU QU'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation**;**

ATTENDU QUE le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 $, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

54-03-2018 **ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 215 222**

CONSIDÉRANT QUE pour le projet d'aqueduc et d'égout de la Route 132 et du Carré St-Louis, nous avons besoin d'installer une station de pompage sur la Route 132 sur le lot n° 5 215 222 afin de pouvoir relier notre réseau à celui de Ville La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi par les ingénieurs doit être dans la partie la plus basse de la route afin de capter toutes les eaux usées et que celui-ci n'appartient pas à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'une partie de ce lot pour une superficie totale de 4 018 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat avec le propriétaire du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ PROCÈDE à l'engagement de l'arpenteur Guy Marion afin de procéder à l'arpentage de ce terrain et mandate le notaire Louis Garon pour rédiger le contrat d'achat.

55-03-2018 **VERSEMENT D'UN INCITATIF AU Q2R22**

CONSIDÉRANT la résolution n° 177-09-2012 adoptée par le conseil municipal visant à verser un incitatif financier pour la mise en conformité des fosses septiques conformément au règlement Q2R22 des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1520, rue de la Ferme a mis aux normes son installation septique le 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la maison a été vendue le 5 juin 2017 et que nous n'avions pas encore appliqué le crédit proposé selon la résolution n° 177-09-2012;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels savent que le crédit ne peut être demandé deux fois et qu'ils sont conscients que c'est l'ancien propriétaire qui a mis aux normes l'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE le crédit de taxe ne peut plus s'appliquer à l'ancien propriétaire puisque celui-ci n'a plus de propriété dans la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL autorise le versement du 1 000.00 $ à celui qui a procédé à la mise aux normes de l'installation septique tel que prévu à la résolution n° 177-09-2012.

56-03-2018 **ENGAGEMENT D'UNE REMPLAÇANTE – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

CONSIDÉRANT le départ éventuel de madame Marilyne Lévesque pour son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'une remplaçante doit être embauchée pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le concours de recrutement d'une secrétaire-réceptionniste se terminait le 12 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues par le jury de sélection se sont déroulées le 15 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le jury de sélection recommande à l'unanimité l'engagement de la candidate ayant obtenu les meilleurs résultats;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENGAGER pour la période d'un an madame Nancy Chassé à titre de secrétaire-réceptionniste pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. La date de début d'emploi est fixée au 3 avril 2018.

57-03-2018 **DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2018.02.17.26 reçut de la municipalité de Saint-André demandant les services de Sébastien Tirman pour effectuer le mandat de mise à jour du plan de développement local;

CONSIDÉRANT QUE la demande représente 1 journée par semaine pour environ 13 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail actuelle pour cet employé nous permet de répondre favorablement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE Sébastien Tirman possède les qualifications et l'expérience requise pour mener à bien ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une banque de 100 heures pour un montant de 3 000 $ à la municipalité de Saint-André, pour la réalisation du mandat de mise à jour du plan de développement local qui sera effectué par Sébastien Tirman;

DE FACTURER ce montant à la municipalité de Saint-André à la fin du mandat.

58-03-2018 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 60 186 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de la page S51-3 des états financiers identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTMDET, Madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

59-03-2018 **UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR UN INCITATIF FINANCIER – MISE EN CONFORMITÉ AU Q2R22 DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

CONSIDÉRANT la résolution n° 177-09-2012 adoptée par le conseil municipal pour un incitatif financier à la mise en conformité au Q2R22 des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 10 000 $ a été alloué pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'on a utilisé un montant de 23 000$ pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'au cours des années une réserve a été créée;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière transfère 13 000 $ provenant de réserve Q2R22 au surplus libre, au 31 décembre 2017.

60-03-2018 **AUTORISATION DE DÉPENSE – CWA**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture de CWA s'élève au montant de 6 038,62 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce montant était budgété dans le surplus affecté égout dans le compte grand livre 59 13106 000;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

61-03-2018 **PRÊT DU CAMION MUNICIPAL ET AUTORISATION DE CIRCULER – DÉFI-VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ**

CONSIDÉRANT l'activité « Défi Vélo André-Côté » qui se tiendra le samedi 7 juillet 2018 au profit de la Fondation André-Côté;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participant à ce défi sillonneront les routes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de cette activité et les participants ont besoin d'être escortés par un camion possédant des flèches et un gyrophare lors du parcours;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE les organisateurs du «Défi Vélo André-Côté» avec leurs cyclistes à circuler sur les routes de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE LA MUNICIPALITÉ PRÊTE gracieusement le camion municipal lors de cette activité et un chauffeur volontaire pour la conduite du camion, soit M. Rosaire Ouellet.

62-03-2018 **RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DE LA PÊCHE À L'ANGUILLE COMME PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

ATTENDU QU'une demande de reconnaissance de la Pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel est actuellement en cours d'élaboration par le Musée de la Mémoire Vivante;

ATTENDU QUE la pratique de la pêche à l'anguille se fait depuis les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France;

ATTENDU QU'au Kamouraska, des familles pratiquent la pêche à l'anguille depuis leur arrivée en Nouvelle-France et leurs descendants la pratiquent encore, ceci représentant 248 ans de pêche;

ATTENDU QUE la désignation n'entraine aucune obligation pour le porteur de tradition et favorise la reconnaissance de l'importance de cette pêche dans la vitalité culturelle du Kamouraska, en plus de constituer un moyen de sensibilisation et un motif de fierté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie la démarche de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel et juge opportun de souligner l'importance historique et contemporaine de la pratique de la pêche à l'anguille dans la culture régionale.

63-03-2018 **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QU'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateur et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

64-03-2018 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Comité organisateur de la Fête nationale soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2018.

65-03-2018 **VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière verse au Comité organisateur de la Fête nationale la somme de 1 000 $ pour aider à défrayer les dépenses.

66-03-2018 **ADHÉSION 2018 AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CDBQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE renouveler notre adhésion comme membre corporatif au Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) pour l'année 2018 au coût de 200 $.

En raison de son poste de membre qu'il occupe sur le Conseil d'administration du Centre de développement bioalimentaire du Québec, monsieur Rosaire Ouellet, ne s'est pas prononcé sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter ou de prendre part à la décision.

67-03-2018 **ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELLER notre carte de membre auprès d'*Action Chômage Kamouraska inc.* pour un montant de 50 $.

68-03-2018 **SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE - PUBLICITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le versement de 120 $ plus les taxes (137.97 $) pour ½ page de publicité dans le bottin 2018 de La Société d'Agriculture du comté de Kamouraska.

69-03-2018 **COCKTAIL DE LANCEMENT – DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER une place pour la conseillère Annie Sénéchal pour le Cocktail de lancement qui aura lieu le 4 avril prochain à la salle Desjardins du Centre Bombardier de La Pocatière au coût de 20.00 $ le billet.

70-03-2018 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **157 977.75 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. Les factures ici-bas s'ajoutent au montant à payer;

1. Postes Canada – Envoi massif février 2018 98.27 $
2. Clinique vétérinaire du Kamouraska inc. – Euthanasie chats 440.42 $

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Aide financière pour le remboursement des travaux d'entretien aux passages à niveau – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.
2. Remerciements pour notre implication à la semaine de la *persévérance scolaire 2018* – Caroline Thibodeau, Cosmoss.
3. Travaux à réaliser sur certains ponts de la Municipalité – Rapport d'inspection du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
4. Prolongement des conduits d'aqueduc et d'égout (secteur St-Louis et Route 132 Ouest) – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
5. Félicitation à la Municipalité pour l'adoption de la Journée nationale de l'activité physique – Nancy Greene Raine, sénatrice.
6. Demande d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique du Québec.
7. Plan de localisation des points d'échantillonnage pour le plomb et le cuivre – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
8. Gastem c. Ristigouche-Partie-Sud-Est – Fédération québécoise des municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

71-03-2018 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21 h 24

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 5 MARS 2018

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2018 - FÉVRIER*	31 552.22 $
Double Impect	*Ménage février*	431.16 $
RJF Roussel	*Location de tracteur - février*	1 494.67 $
Auberge Cap Martin	*Conférence février*	378.24 $
Great West	Assurances mars	1 712.14 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	136.26 $
Bell Canada	Administration	451.35 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Ministre des Finances et de l'Économie du Québec	Demande d'autorisation	664.00 $
Visa Desjardins	Essence, Eau, Formation Cn, etc.	956.29 $
Ville de La Pocatière	Carrière / Sablière	3 147.64 $
Jean-Guy Roussel	1 chemise et 1 pantalon	143.70 $
Postes Canada	Timbres	879.56 $
Isabelle Michaud	1 boite de café	39.59 $
Virgin Mobile	Cellulaire maire	46.52 $
Bertin Pelletier	Formation R-D-L repas et km	199.64 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	8 359.21 $
Revenu Canada	Déduction à la source	3 257.72 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**53 888.91 $**
DÉPENSES COURANTES		
9348-4707 QUÉBEC INC.	Drapeaux du signaleur conformes	17.83 $
SERVICES SANITAIRES ROY	Récupération	930.06 $
FRANÇOISE NORMAND-GAUDREAU	Conférencière février	50.00 $
LE PLACOTEUX	Offre d'emploi	192.01 $
PROFIX DE L'EST INC	Plow bolt, entretien machinerie	62.67 $
PRAXAIR CANADA INC.	Frais d'administration	5.07 $
WOLSELEY	Compteur d'eau	1 480.06 $
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	Articles de sécurité	182.71 $
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	4 403.54 $
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Nettoyage sarrau et salopette	32.95 $
GROUPE DYNACO	Réparer sterling, cylindre souffleur	477.42 $
LOCATION J C HUDON INC	Buse, pelle excavatrice, outil	445.16 $
GARAGE S LEMIEUX	Déneigement 2017-2018, Ram	362.18 $
PNEUS LEVESQUE	Roues du Sterling	868.06 $
BASE 132	Ronde de sécurité, enveloppes	631.21 $
FLEURISTE BEAUSITE ENR	Plante	57.48 $
BUROPLUS LA POCATIERE	Contrat, fourniture de bureau	279.84 $
CARQUEST LA POCATIERE	Attache, huile, câble à batterie	111.38 $
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	Stylos	629.32 $
ATELIER SP ENR	Armoires bureau à Martin	948.54 $
IDC INFORMATIQUE	Sauvegarde, Service Martin	69.56 $
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	Location toilette Boisé Beaupré	143.72 $
ALTERNATEURS ET DEMARREURS ROMA	Filage batterie pour l'Inter	99.47 $
PROPANE SELECT	Propane	724.77 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	217.36 $
CARREFOUR DU CAMION R.D.L	Pièces sterling	435.14 $
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement	4 400.09 $
NORDA STELO INC	Mandat St-Louis et Route 132	56 997.14 $
C W A	Réparer pompe	6 038.62 $
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien des chemins de fer	775.00 $
FERBLANTERIE OUELLET INC.	Plaque 30 x 20 " en acier	29.18 $
MRC DE KAMOURASKA	Heures 2018 insp. et mise à jour	14 002.45 $
INDUSTRIE CANADA	Renouvellement radiocommunication	229.00 $
SAAQ	Immatriculations	4 282.20 $
SEL WARWICK	Sel à glace en vrac	4 730.22 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**104 088.84 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**157 977.75 $**